

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

MARDI 15 DECEMBRE 2020 à 18 HEURES
Au siège de la communauté de communes
30500 SAINT-AMBROIX

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du règlement intérieur
- Adhésion à l'association des élus de montagne
- Comité de rivière - Cèze
- Vente atelier relais N°01
- Cession de parcelles ZAE Fabiargues
- Approbation des statuts du PNR Uzège - Pont du Gard
- Programme Petites Villes de demain
- Convention avec la Région Occitanie pour le dispositif L'OCCAL-LOYERS
- Demande de la Mairie de Saint-Ambroix pour l'ouverture des commerces certains dimanches
- Guichet Unique de la Rénovation Énergétique Renov'Occitanie « Cévennes »

LES FINANCES

- Attributions de compensation définitives pour 2020
- Soutien aux sinistrés des inondations du Gard et des Alpes Maritimes
- Subventions Politique de la Ville année 2020
- Subventions complémentaires Enfance-Jeunesse année 2020
- Demande de subventions association Barricat's
- Acomptes de subventions aux associations pour 2021
- Tarif école de musique
- Convention de financement voie verte (continuité Gard et Ardèche) et demande de financement
- Reprise en section de Fonctionnement de l'excédent d'Investissement
- Décision modificative N°01-2020 sur le budget principal
- Décision modificative N°01-2020 sur le budget atelier relais

LE PERSONNEL

- Création de postes pour l'école de musique
- Restructuration des services et création d'un poste de coordinatrice Action sociale et culturelle de proximité
- Création d'un poste d'agent du patrimoine
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Le document unique

L'ENVIRONNEMENT

- Redevance spéciale des professionnels pour l'année 2020
- SICTOBA : élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Animation de la zone Natura 2000 - Forêt de pins de Salzmann

LE TOURISME – L'AGRICULTURE

- Demande de subventions pour la création d'un 2^{ème} Agritour sur le territoire
- Motion de soutien à la filière bois

L'ENFANCE- JEUNESSE

- Demande d'annulation de la subvention accordée par la CAF pour le projet de EAJE sur la commune de Meyrannes
- Demande d'agrément auprès de la CAF pour les crèches de Meyrannes et de Méjannes le Clap

DIVERS

- Démarche de transaction amiable avec les communes de Barjac et de Saint-Jean de Maruéjols pour les procédures en cours.
- plateforme « achat-cezecevennes.com »
- Convention d'utilité sociale avec 3F Occitanie

DECISIONS

- Schéma directeur de Mobilité
- Avenant marché DFCI

Dispositions transitoires pendant la crise sanitaire

Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

La réunion du conseil communautaire se tiendra à huis clos.
La quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls présents.
Les membres du conseil communautaire peuvent disposer de deux pouvoirs.

Il vous est demandé de confirmer votre présence afin de faire le décompte prévisionnel du quorum, et de préciser les pouvoirs donnés.

Comptant sur votre participation,

En cas d'empêchement, ou pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame MOURARET Brigitte, en charge du suivi du dossier, au 04.66.83.77.90. Merci.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président.
Olivier MARTIN



Pièces Jointes :
Note de Synthèse
DUER